

# La Norme Européenne



Depuis 2005, les installations doivent être réalisées suivant la norme Européenne **EN 13241-1**.

Elle concerne :

- > **Les bâtiments d'habitation (individuels ou collectifs) (Code de la Construction et de l'Habitation)**
- > **Les lieux de travail (Code du Travail)**

La réglementation définit des exigences :

> Relatives à la conception

La réglementation française utilise la norme européenne NF EN 13241-1 comme mode de preuve.

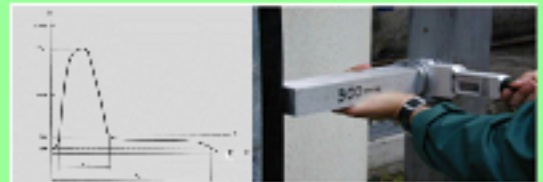
> Relatives à l'installation

La réglementation impose, dans certains cas, l'installation d'un éclairage, de feux clignotants, et d'un marquage au sol.

> La réglementation impose la maintenance des produits avec une visite au minimum semestrielle pour :

- Les portes automatiques de garage de bâtiments d'habitation
- Les portes et les portails automatiques ou semi-automatiques (par impulsion) dans les lieux de travail

Notre expérience, notre parfaite connaissance de ces textes, ainsi que le support apporté par nos fournisseurs, nous permet d'assurer des installations 100% conformes



Sarl ALAIDE, 1575, route des Alpes,  
38260 SAINT-HILAIRE DE LA COTE

Tel / Fax : 04 74 54 70 70 Mobile : 06 09 39 14 51

Mail : [contact@alaide-38.com](mailto:contact@alaide-38.com)

[www.alaide-38.com](http://www.alaide-38.com)

SARL au capital de 12196 euros - SIRET 401 882 055 00015, N° TVA intracomm 401 882 055